



# L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET LITTORALE EN PAYS DE BREST

SYNTHÈSE | Novembre 2012 | Réf. 12/270





Le Pays de Brest, qui compte 89 communes, est un territoire aux nombreuses facettes : une grande richesse naturelle d'un côté, les fonctions métropolitaines de l'agglomération brestoise de l'autre, engendrent une diversité des paysages (littoraux, ruraux et urbains). Ce territoire est ainsi marqué par sa dimension maritime (civile, militaire, touristique, activités de recherche...) comme par sa dimension agricole et agroalimentaire (sa surface agricole utile s'élève à 60 % de sa superficie totale).

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest cherche à équilibrer l'organisation de son espace dont l'agriculture est un élément important. «Préserver l'espace agricole» est ainsi un des grands sujets du SCoT, afin d'offrir des perspectives à long terme à l'agriculture, en diminuant la consommation foncière par l'urbanisation, en limitant la fragmentation de l'espace agricole et en gérant l'impact environnemental de l'agriculture.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT identifie trois grands ensembles, qui caractérisent l'agriculture en Pays de Brest<sup>1</sup> :

- > Un grand espace agricole<sup>2</sup> où le modèle intensif domine, comprenant le cœur du Bas-Léon et les plateaux au sud de l'Elorn. L'avenir de l'agriculture y est sans conteste et le maintien de l'outil agricole sera un objectif prépondérant.
- > Un espace littoral où l'agriculture connaît des difficultés du fait de la pression foncière importante, de l'inadéquation des tailles des parcelles et des contraintes environnementales.
- > Un espace périurbain où l'agriculture subit également une forte pression foncière et est concurrencée par d'autres activités.

<sup>1</sup> - source : PADD du SCoT du Pays de Brest, chapitre « 2.5 Pérenniser un espace large et cohérent, à vocation agricole »

<sup>2</sup> - nommé « espace agricole majeur » dans le Document d'Orientations Générales (DOG)

Le Document d'Orientations Générales (DOG) propose, recommande et prescrit différentes mesures, dont les plus importantes sont :

- > une réduction de 25 % par rapport à la décennie 2000 de la consommation d'espaces agricoles pour les besoins d'habitat,
- > une pérennité de l'activité agricole dans les zones A de l'espace agricole majeur, garantie à 20 ans par les PLU,
- > une interdiction de changement de destination des bâtiments agricoles dans les zones A.

Ainsi, la carte du PADD, distinguant les trois espaces, a des conséquences immédiates pour les documents d'urbanisme.

C'est dans ce contexte post-élaboration du SCoT que le présent travail se situe. Rédigée entre avril et septembre 2012 dans le cadre d'un stage de Master 2, l'étude a pour objet de reprendre et d'objectiver ces notions

qui ont donné lieu à discussion : l'espace littoral, l'espace périurbain, sont-ils des réalités pour l'agriculture du Pays de Brest ?

L'objectif est donc de répondre aux questions suivantes.

1. Existe-t-il une agriculture particulière, adaptée aux conditions littorales et périurbaines, et si oui, quelles sont ses spécificités ?
2. Les conditions actuelles d'exploitation dans les communes littorales et périurbaines du Pays de Brest, notamment la pression foncière, posent-elles des problèmes de préservation de l'activité agricole dans ces espaces ?
3. Si l'agriculture est en déclin dans ces zones, quelles sont les mesures de gestion de l'espace appropriées pour assurer son maintien ?







Carte 1 : zonage agricole du PADD

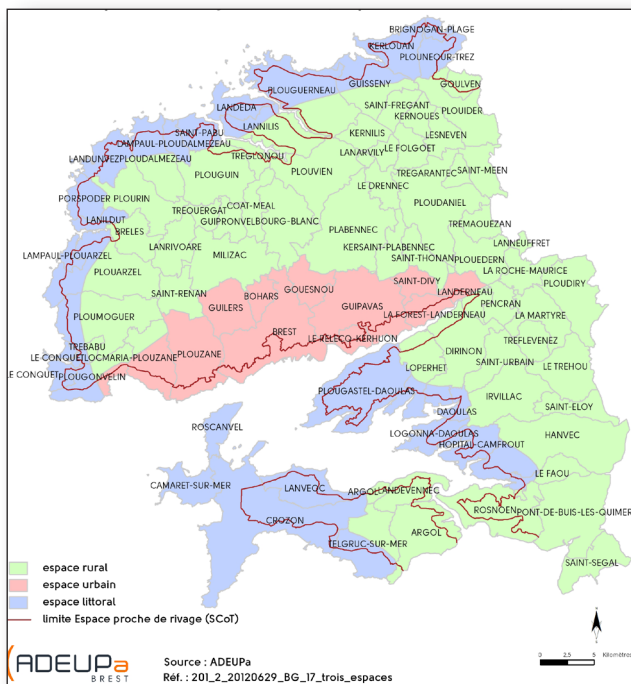
L'étude utilise deux zonages légèrement différents de celui du SCoT, afin d'analyser au mieux les deux types de données statistiques disponibles :

- > Le premier zonage («les trois espaces», voir carte 2) suit de très près les espaces du SCoT (voir carte 1), mais non les limites communales. Il est utilisé pour l'interprétation des données géolocalisées issues du registre parcellaire graphique anonyme (RPGA de l'année 2010) et de diagnostics agricoles (pour l'an-

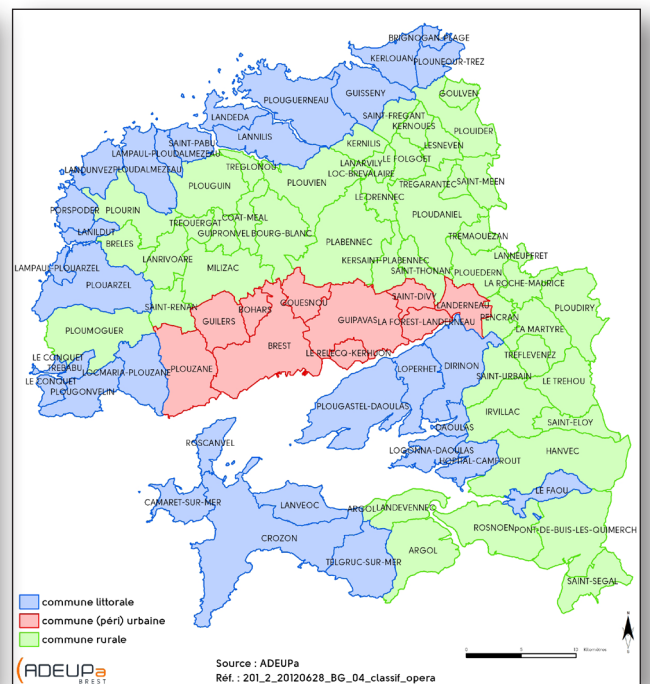
née 2009, fournis par la Chambre d'Agriculture du Finistère).

- > Le deuxième zonage («classification opérationnelle des communes», voir carte 3) suit les limites administratives, afin d'utiliser les données communales issues du recensement agricole (RGA des années 1979, 1988, 2000 et 2010) et de l'Observatoire régional de la Production bio (pour les années 2000 à 2010, fourni par la Fédération régionale des Agrobiologistes de Bretagne - FRAB).

Carte 2 : les trois espaces du Pays de Brest (d'après le PADD du SCoT)



Carte 3 : classification opérationnelle des communes



# 1. Données agricoles de base : SAU, nombre et taille moyenne des exploitations

La surface agricole utile (SAU) et le nombre d'exploitations dans une commune (ou dans un espace circonscrit) sont les deux principaux éléments permettant de dessiner une première image de l'agriculture d'un territoire. Le troisième indicateur, qui découle des deux précédents, est la taille moyenne des exploitations.

## SAU EN BAISSÉ

La SAU des exploitations est en baisse constante en Pays de Brest (comme en France et en Europe). En 1979, elle comptait 104 148 ha et en 2010 90 696 ha, soit une baisse de 13 %. À titre de comparaison, la SAU de l'ensemble de la Bretagne n'a baissé que de 9 % dans la même période, de 8 % sur l'ensemble de la France.

a diminué de près d'un tiers dans l'espace (péri)urbain.

## NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN CHUTE

Le nombre d'exploitations en Pays de Brest a été presque divisé par quatre entre 1979 (7 778 exploitations) et 2010 (2 029 sièges). Les trois espaces ne sont pas concernés de la même façon. La diminution dans les communes rurales reste au-dessous de la moyenne du Pays. Elle a ralenti dans les communes (péri)urbaines pendant les dix dernières années, sans doute parce qu'il ne reste que peu d'exploitations dans ces communes. Pour les communes littorales, très au-dessus de la moyenne, la perte d'exploitations s'est accélérée.

(76 exploitations), après Plabennec (91 exploitations). Pourtant l'agriculture est peu visible en terme de SAU déclarée (voir carte 5) à Plougastel-Daoulas, qui héberge de nombreuses productions sous serres (maraîchage et horticulture).

## TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS EN AUGMENTATION

La taille moyenne des exploitations agricoles en Pays de Brest tend à augmenter. Tandis qu'elle était de près de 15 ha en 1979, elle atteint 46 ha en 2010 (moyenne française : 55 ha).

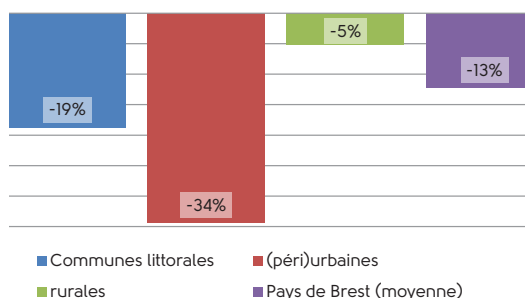
De nettes différences spatiales sont cependant observables. Ainsi, la taille moyenne des exploitations dans les communes rurales est plus élevée que dans le reste du Pays de Brest, se rapprochant de la moyenne nationale.

**-434 ha**  
SAU par an  
entre 1979 et 2010

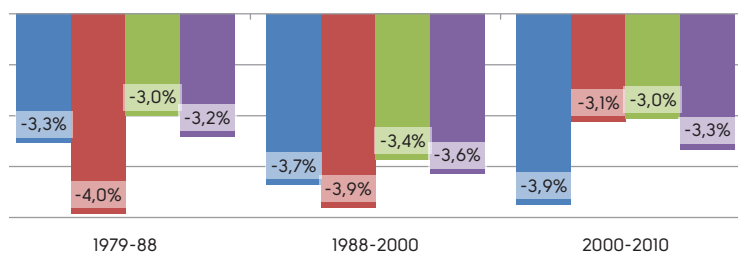
Néanmoins, l'évolution de la SAU du Pays de Brest présente des différences spatiales. Les conditions pour l'agriculture ne sont pas les mêmes dans les différents espaces, le niveau de pression foncière différant notamment d'une situation à l'autre. Ainsi, tandis que la SAU n'a baissé que de 5 % dans l'espace rural, elle

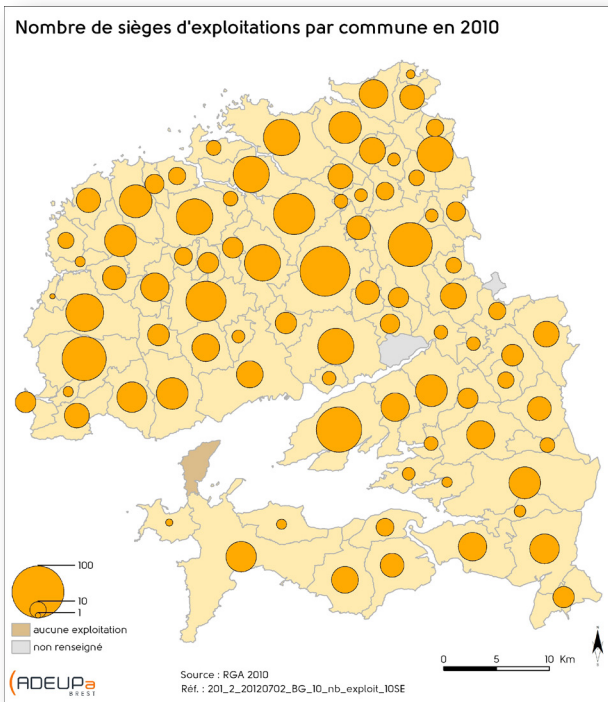
Les 2 029 exploitations enregistrées en 2010 ne sont pas réparties d'une façon homogène. La carte 4 montre ainsi une concentration des sièges dans une bande au nord de Brest et à Plougastel-Daoulas. Il s'agit de la commune qui en concentre le plus

Perte de SAU entre 1979 et 2010 par secteur

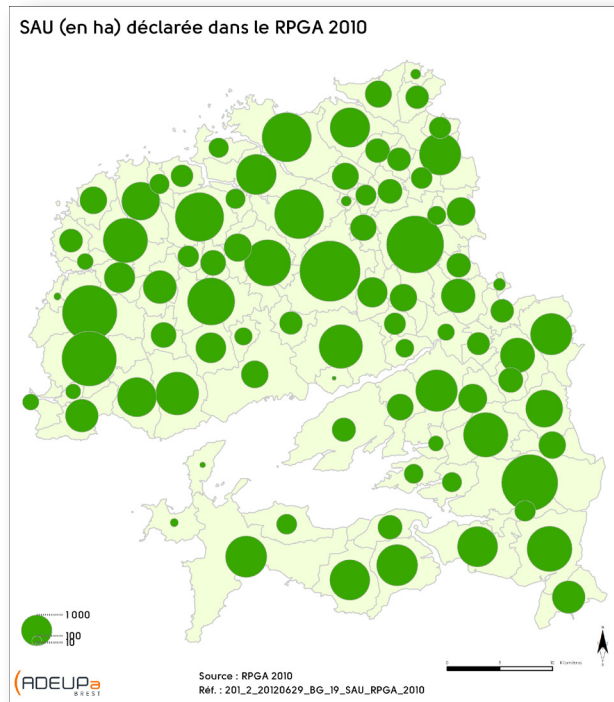


Moyenne annuelle de diminution du nombre d'exploitations par secteur



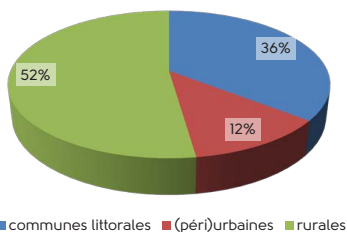


Carte 4 : la répartition des sièges ne correspond pas partout à la répartition de la SAU

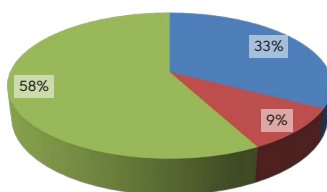


Carte 5 : la SAU est importante au nord de Brest et à l'est de la Presqu'île de Crozon

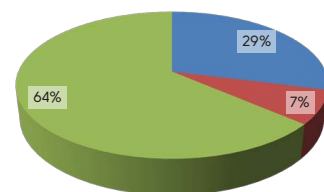
#### Superficie totale des communes



#### Répartition des exploitations



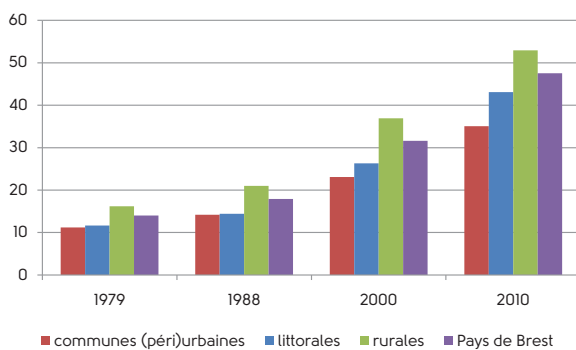
#### Répartition de la SAU



classification opérationnelle, source : RGA 2010

Les trois espaces montrent des différences de proportions entre leur superficie, le nombre d'exploitations dans leurs communes et la SAU de leurs exploitations

#### La taille moyenne d'exploitations (ha/exploit.)



Des exploitations de moins en moins nombreuses, mais de plus en plus grandes

Source : RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

## 2. Les activités des exploitations agricoles du Pays de Brest

Les activités les plus courantes sont les productions laitière, porcine et de viande bovine, les grandes cultures et fourrages (cultures de vente) et le maraîchage. Elles ne sont pas réparties de façon homogène dans les différents espaces.

### «DISTRIBUTION MOYENNE»

Les données géolocalisées de la Chambre d'Agriculture répertorient 1 884 exploitations agricoles en Pays de Brest pour l'année 2009, avec au total 18 activités différentes (souvent plusieurs activités par exploitations). Les deux tiers de ces fermes sont localisés dans l'espace rural, 22 % dans le littoral et 10 % dans l'espace urbain.

Si l'on suppose que les productions sont réparties de façon homogène dans les différents espaces du Pays de Brest, leur répartition devrait correspondre à la répartition des exploitations. Cela est le cas pour les productions des grandes cultures (697 exploitations) et de viande bovine (253 exploitations), qui ne divergent que de moins de 2 % de la répartition des exploitations. Cependant, la répartition d'autres activités ne correspond pas à cette distribution «moyenne». On peut ainsi distinguer des productions «rurales» et «littorales».

### PRODUCTIONS «RURALES»

Les productions laitières et porcines sont proportionnellement plus présentes dans l'espace rural. 78 % des 1 053 exploitations produisant du lait y ont leur siège, contre 13 % dans le littoral et 9 % dans l'espace urbain. S'agissant de la première production du Pays, il n'est pas surprenant de trouver ces exploitations dans les trois espaces. Pourtant, les espaces littoral et urbain sont moins concernés. C'est encore plus vrai pour l'espace urbain (commune de Brest) et l'espace littoral un peu isolé (Presqu'îles de Plougastel et de Crozon).

Le contraste est encore plus marqué pour les élevages porcins (553 exploitations), dont 81 % ont leur siège dans l'espace rural. Le gros des élevages porcins se trouve dans le plateau léonard, au nord de Brest.

### PRODUCTIONS «LITTORALES»

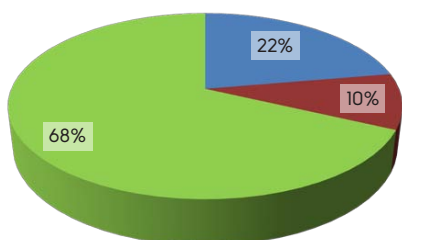
Le maraîchage, et dans une moindre mesure l'horticulture, sont fortement sur-représentés sur le littoral.

Concernant le maraîchage (502 exploitations), il est concentré dans trois endroits littoraux : au nord du Pays (communes de Kerlouan, Brignogan-Plages et Plounéour-Trez), à l'ouest (de Plougonvelin à Ploumoguer) et sur la Presqu'île de Plougastel-Daoulas.

L'horticulture est une production moins importante en Pays de Brest, en nombre d'exploitations : 63 exploitations, soit un peu plus de 3 % du volume total du Pays. Néanmoins, il s'agit d'une activité plutôt littorale (32 %) et urbaine (13 %).

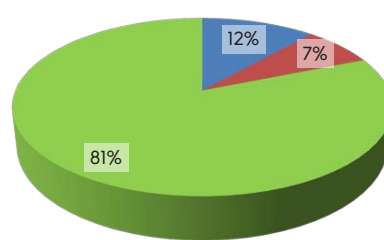
Concernant l'espace urbain, les différentes productions y sont présentes d'une façon proportionnelle (écart de 3 % maximum).

Répartition des exploitations («distribution moyenne»)

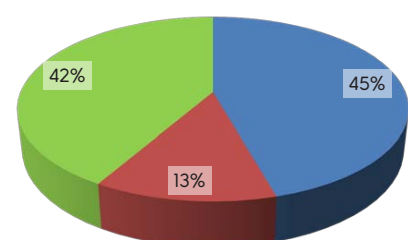


■ espace littoral ■ espace urbain ■ espace rural

Production porcine



Production légumière



Source : Chambre d'Agriculture du Finistère, 2009

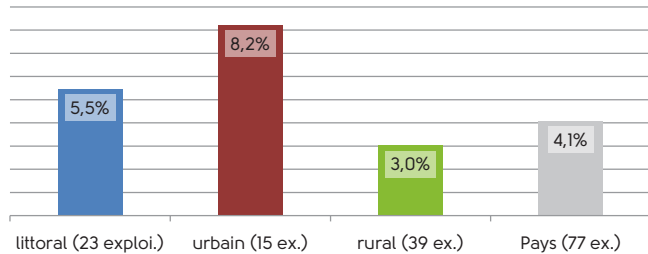


## VENTE DIRECTE ET TOURISME

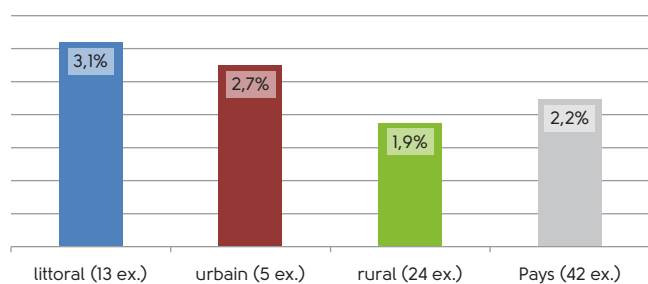
Pour l'instant, peu d'exploitations ont diversifié leurs activités en réalisant soit la transformation et la vente directe de leurs produits (77 exploitations), soit un accueil touristique : gîte, chambre d'hôte, accueil de groupes etc. (42 exploitations). Les deux activités demandent la présence de clients potentiels. En conséquence, elles sont sur-représentées dans les espaces urbain (où les consommateurs sont à proximité) et littoral (à fort attrait touristique).

Ainsi, dans l'espace urbain, une exploitation sur douze vend directement ses produits, contre une sur vingt-cinq en moyenne dans le Pays. En revanche et sans surprise, les activités touristiques sont plutôt localisées sur le littoral.

Part d'exploitations avec transformation et vente des produits fermiers



Part d'exploitations avec activités touristiques

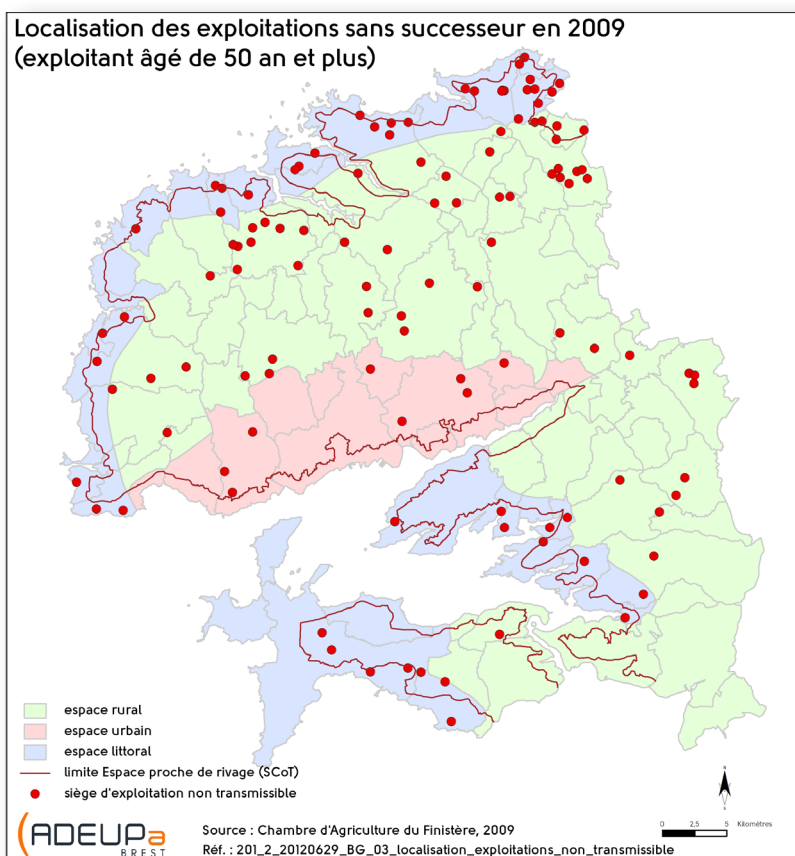


Source : Chambre d'Agriculture du Finistère, 2009

## DES EXPLOITATIONS LITTORALES SANS SUCESSEURS

La répartition des exploitants âgés de 50 ans et plus montre un équilibre spatial. Néanmoins, les exploitations littorales sont confrontées à de grandes difficultés quand il s'agit de trouver un successeur. L'analyse du fichier transmis par la Chambre d'Agriculture, montre que seul un quart des exploitations gérées par une personne de 50 ans et plus est situé dans le littoral, mais près de la moitié des exploitations non transmissibles, c'est-à-dire sans successeur, y sont concentrées.

Carte 6 : les exploitations littorales sont disproportionnellement non transmissibles



# 3. L'agriculture biologique en Pays de Brest

Actuellement, l'agriculture biologique est pratiquée par une minorité d'exploitants, mais son évolution, à l'inverse des tendances générales, se caractérise par une croissance vive. En Pays de Brest, il s'agit surtout d'une activité littorale et (péri)urbaine.

## NOMBRE D'EXPLOITATIONS BIOLOGIQUES

L'Observatoire de la Fédération régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB) répertorie 95 exploitations biologiques (ou en conversion) dans 44 communes du Pays de Brest en 2010. La moitié des exploitations a son siège dans des communes littorales.

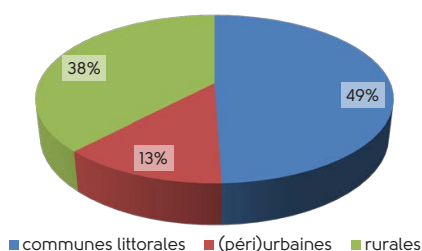
Les communes les plus importantes pour la production bio, en nombre d'exploitations et en SAU, sont Plougastel-Daoulas (10 exploitations, presque 200 ha SAU), Plouarzel (4 exploitations, 150 ha SAU) et Kerlouan (4 exploitations, 100 ha SAU).

### Fermes biologiques :

~5 % en Pays de Brest  
15 % à Brest

La ville de Brest figure également sur la liste des communes où les exploitations bio sont installées. Elle en compte quatre. Ainsi, 15 % des fermes brestoises cultivent selon le règlement de l'agriculture biologique.

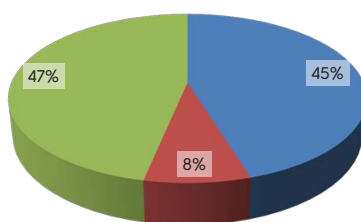
Répartition des 95 exploitations biologiques en 2010



## SAU BIOLOGIQUE

La SAU biologique ou en conversion s'élève à environ 2 300 ha en Pays de Brest en 2010, soit 2,5 % de la SAU totale (bio, en conversion et conventionnelle). Sa répartition se distingue clairement de celle de la SAU totale (29 % en littoral), car presque la moitié de la SAU biologique est cultivée par des exploitations littorales.

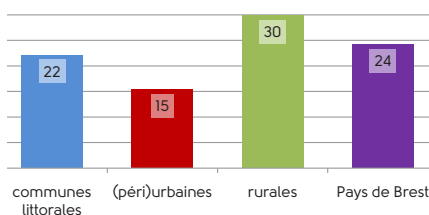
Répartition de la SAU biologique (et en conversion) en 2010



## TAILLE MOYENNE D'EXPLOITATIONS BIO

La taille moyenne des exploitations bio est inférieure de moitié à celle de la totalité des exploitations (24 ha contre 45 ha en moyenne). Par contre, leurs proportions concernant les différents espaces sont similaires à celles de l'ensemble des exploitations.

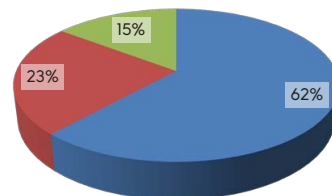
Taille moyenne des exploitations bio en 2010 (en ha)



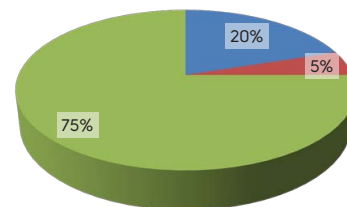
## PRODUCTIONS BIO

La production maraîchère est de loin la plus importante dans la filière bio (en nombre d'exploitations). Elle est spécifiquement une activité littorale : plus de 60 % des maraîchages sont localisés dans des communes littorales. Les élevages bovins sont plutôt ruraux, quand il s'agit de la production laitière, mais d'une façon surprenante, également littoraux quand il s'agit de la production de viande.

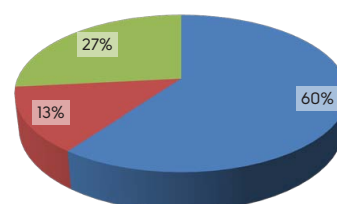
Légumes biologiques (34 exploitations)



Bovin lait biologique (20 exploitations)



Bovin viande biologique (15 exploitations)



Source : Observatoire du Réseau Gab-Frab, chiffres 2010

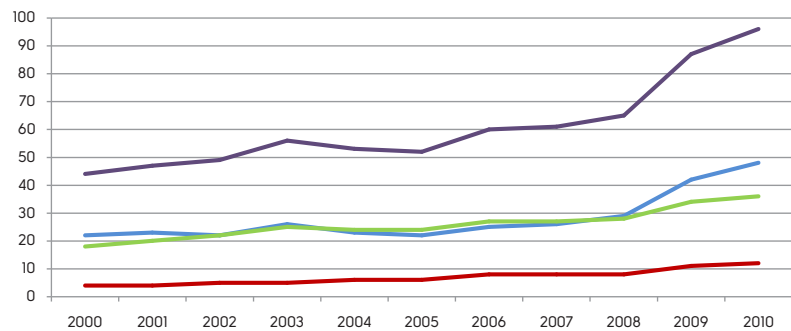
## PROGRESSION DEPUIS 2000

Le nombre d'exploitations biologiques (ou en conversion) et leur SAU ont doublé dans la décennie précédente en Pays de Brest. Tandis que 44 exploitations cultivaient environ 1 150 ha en 2000, elles étaient 95 en 2010 avec 2 300 ha SAU.

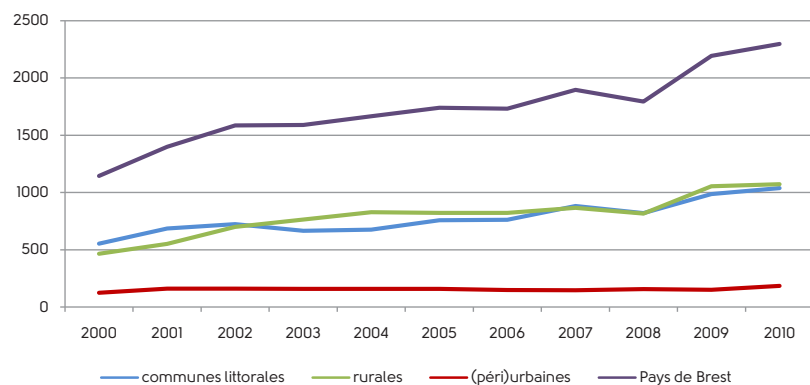
L'augmentation la plus importante est localisée dans les communes (péri)urbaines, où le nombre d'exploitations a triplé, surtout à cause de l'augmentation dans les communes de Bmo. Vingt exploitations bio y étaient installées en 2010, essentiellement de maraîchage (10 exploitations) et d'élevage bovin viande (4 exploitations).

Cependant, la plus forte croissance de la SAU concerne les communes rurales et dans une moindre mesure les communes littorales. Ces évolutions ont pour résultat l'augmentation de la taille moyenne des exploitations rurales et la légère baisse des exploitations littorales. Les exploitations (péri)urbaines ont vu leur taille moyenne doubler.

### Évolution du nombre d'exploitations bio par secteur



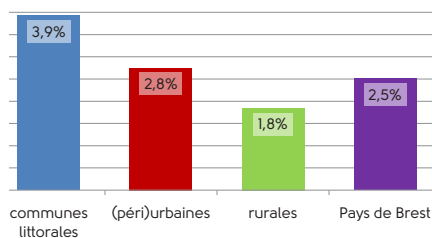
### Évolution de la SAU en bio ou en conversion par secteur



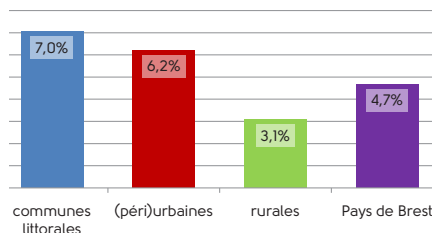
## PROPORTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

À première vue, l'agriculture biologique reste marginale, malgré sa forte croissance. La part de la SAU (en 2010) cultivée selon le règlement biologique est encore loin de l'objectif du Grenelle (6 % en 2012, 20 % en 2020). La moyenne du Pays de Brest est de 2,5 %, avec de grandes différences spatiales. La part de la SAU en bio est inférieure à 2 % dans les communes rurales mais supérieure à 4 % dans les communes littorales. L'agriculture biologique serait mieux adaptée aux conditions souvent contraintes dans les espaces littoral et (péri)urbain. La part des exploitations biologiques dans les différents espaces renforce cette idée, avec des taux sensiblement élevés dans les communes littorales et (péri)urbaines.

### Part de la SAU biologique en 2010



### Part des exploitations bio en 2010



Sources : Observatoire du Réseau Gab-Frab, chiffres 2010 et RGA 2010

## 4. L'espace agricole dans les documents d'urbanisme

La place de l'agriculture dans les documents d'urbanisme en vigueur est très diverse en fonction du positionnement des communes en secteur (péri)urbain, littoral ou rural.

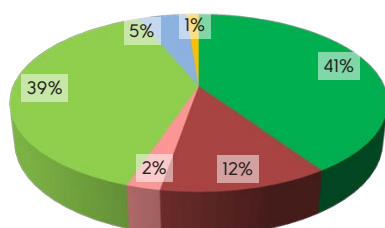
### POS, PLU et CC...

Trois types de document règlent l'urbanisme des communes ou communautés du Pays de Brest : le plan local d'urbanisme (PLU), le plan d'occupation des sols (POS) et les cartes communales (CC), ces dernières ne délimitant que les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés, sans règlementer les modalités de l'urbanisation. Une synthèse des documents en vigueur est régulièrement établie par l'ADEUPa et le SIG du Pays de Brest. L'étude utilise la synthèse de 2011 en la simplifiant, afin de focaliser l'attention sur l'agriculture.

### «ZONAGE MOYEN»

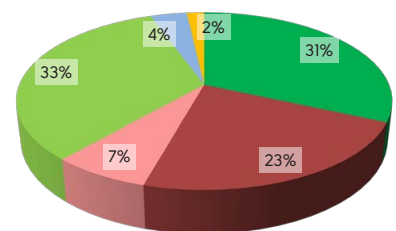
La synthèse permet d'établir un «zonage moyen» pour les communes du Pays de Brest. En moyenne, une commune consacre la même part de sa surface pour l'agriculture et pour la zone naturelle (41 % et 39 %), tandis que les zones urbanisées n'occupent que 12 %. L'espace réservé pour une future urbanisation s'élève à 2 % de la surface totale.

### Zonage moyen en Pays de Brest



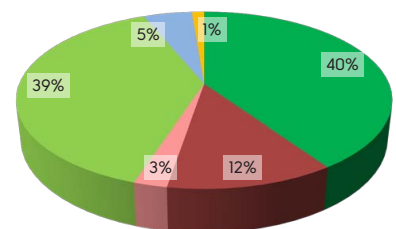
### Zonage moyen (péri)urbain

L'espace à vocation agricole et naturelle est réduit dans les communes (péri)urbaines, la zone urbanisée est presque aussi importante. La part de l'espace consacrée à une future urbanisation est le triple de la moyenne du Pays.



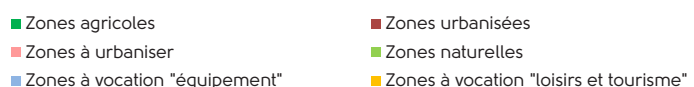
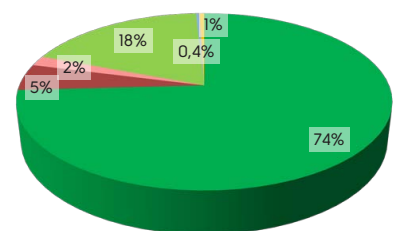
### Zonage moyen littoral

Le zonage moyen littoral est quasi identique au zonage moyen du Pays.



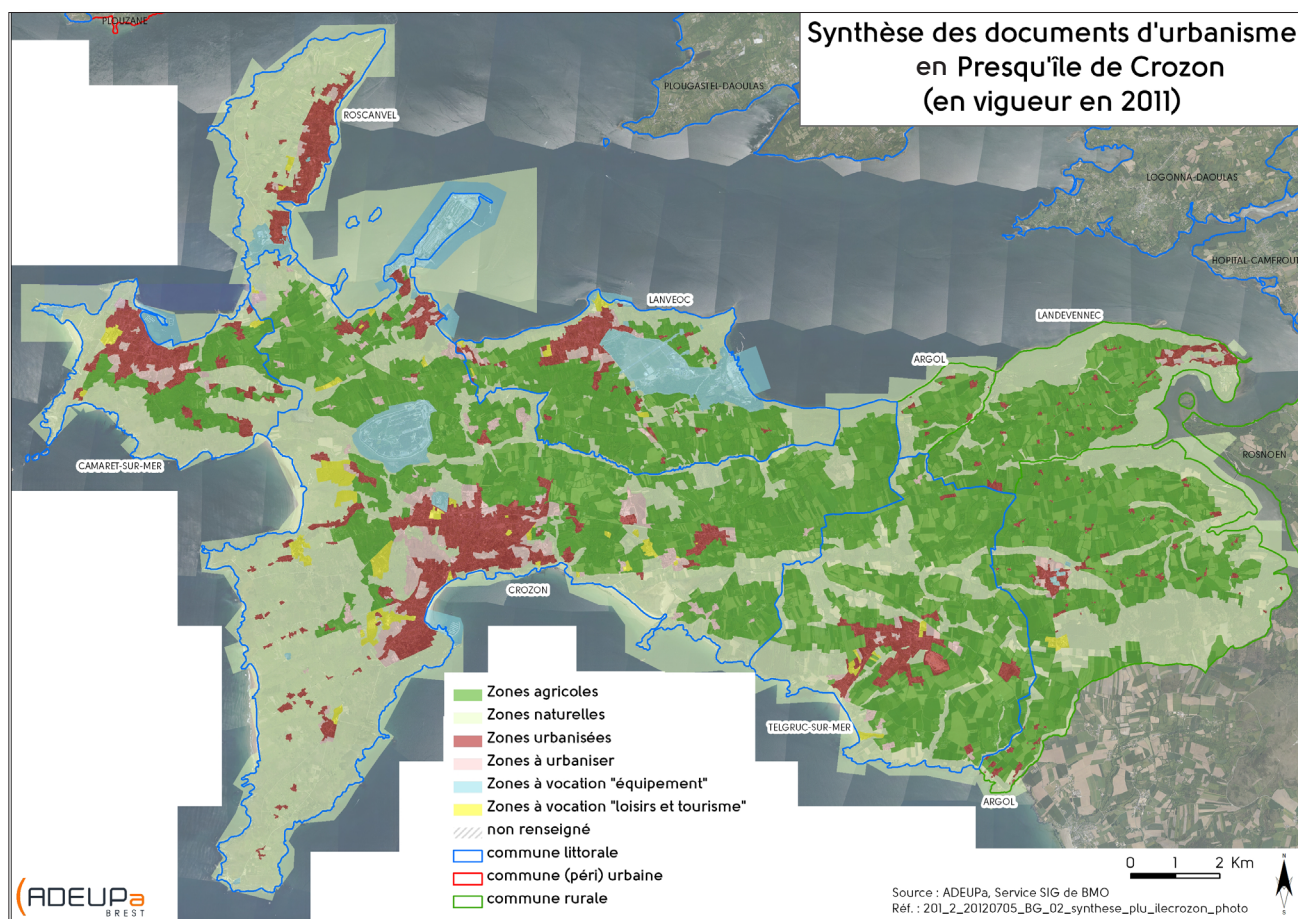
### Zonage moyen rural

Les communes rurales affichent un zonage moyen fortement différent : les trois quarts de leur surface sont définis comme zone agricole. Le quart restant est en majorité naturel, seulement 5 % de la superficie revient à la zone urbanisée.





## AGRICULTURE EN REPLI : EXEMPLE DE LA PRESQU'ÎLE DE CROZON



La situation géographique de la Presqu'île de Crozon est particulière. Elle se singularise par sa vocation touristique et par une forte influence de la Loi Littoral, qui concerne toutes les communes.

Deux communes se trouvent dans leur totalité dans «l'espace proche du rivage», Roscanvel et Camaret-sur-Mer.

Cela implique des contraintes fortes non seulement pour l'urbanisation nouvelle, mais également pour l'agriculture. Tandis que l'utilisation des terres agricoles n'est pas limitée par la Loi Littoral, la construction des bâtiments est très réglementée.

Les exploitations existantes peuvent être mises en normes. Une extension «limitée et motivée» des bâtiments existants est également possible.

Au vu de ces contraintes légales et de la faiblesse de l'activité agricole, le PLU de Roscanvel (approuvé début 2010) a totalement remplacé la zone agricole de l'ancien POS (environ 70 ha) par la zone naturelle.

Ainsi, Roscanvel est la première commune du Pays de Brest (sur le continent, après l'île Molène en 2006) qui n'a plus réservé une partie de son territoire pour l'activité agricole.

La commune de Crozon a choisi une autre façon d'envisager l'agricul-

ture dans son PLU, qui est en cours d'élaboration. Parmi les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme figure la volonté de «soutenir l'activité agricole littorale dans le respect de l'environnement». Du maraîchage et des élevages extensifs et biologiques sont souhaités, afin de «proposer sur un circuit court des produits locaux et de lutter contre le développement des friches».

(Source : PADD, document de travail, téléchargeable sur le site internet de Crozon : [www.crozon.com](http://www.crozon.com))

# 5. Elements de synthèse et perspectives

## DES DIFFÉRENCES MARQUÉES

L'étude montre que les trois espaces du SCot concernant l'agriculture hébergent des agricultures différentes. Elles se distinguent à plusieurs niveaux :

### SAU et taille moyenne d'exploitations

La SAU du Pays de Brest n'est pas répartie de façon homogène dans les trois espaces, elle est plus importante dans le rural. Les exploitations rurales sont en moyenne plus grandes que celles des espaces littoral et (péri)urbain.

### Âge d'exploitants

Les jeunes exploitants, âgés de moins de 40 ans, sont sur-représentés dans le rural

### Transmissibilité d'exploitations

Malgré une répartition à peu près égale des exploitations gérées par un agriculteur âgé de 50 ans et plus (dont un quart en littoral), les fermes littorales sont plus souvent concernées par la difficulté à trouver un successeur. Près de la moitié des exploitations non transmissibles est littorale.

### Productions

Des productions spécifiquement rurales, littorales et (péri)urbaines sont identifiables. Les élevages porcin et bovin / lait sont essentiellement localisés dans l'espace rural, tandis que les maraîchages et horticultures se trouvent plutôt dans le littoral et dans une moindre mesure, dans l'espace (péri)urbain.

### Diversification

Les agriculteurs littoraux et (péri)urbains ont plus souvent diversifié leurs activités que leurs collègues de l'espace rural. S'adressant à des

clientèles différentes, leurs activités se distinguent. Il s'agit des activités touristiques concernant les exploitations littorales et de transformation et vente de produits fermiers en (péri)urbain.

### Mode de culture

La répartition de l'agriculture biologique montre sensiblement des différences spatiales. Il s'agit clairement d'une activité littorale et (péri)urbaine, où le taux d'exploitations biologiques atteint jusqu'à 15 %.

## PROBLÈMES DE PRÉSERVATION

Les données statistiques montrent que l'agriculture recule plus fortement dans les espaces littoral et (péri)urbain, que dans l'espace rural.

Les entretiens, apportant des éléments qualitatifs, permettent de spécifier les facteurs problématiques dans ces espaces. La pression foncière semble être de loin la plus grande difficulté pour l'agriculture dans les communes (péri)urbaines, tandis que la situation dans le littoral se montre plus complexe :

- > la pression foncière et le morcellement des terres (petites parcelles en lanières, nombreux propriétaires),
- > le mitage, qui rend difficile de nouvelles installations et le développement des exploitations existantes,
- > les difficultés de commercialiser les légumes, provoquant un déclin du maraîchage littoral,
- > les réglementations restrictives (loi Littoral, qualité d'eau), renforçant le rôle de documents locaux d'urbanisme.

## LES PISTES D'ACTION

Afin de maintenir l'activité agricole, plusieurs pistes pourraient être explorées, concernant entre autres la question du foncier, la cohabitation avec le monde non-agricole, des débouchés alternatifs au système actuel et un urbanisme local volontariste.

### Le foncier : enjeu majeur

Un enjeu essentiel pour le maintien de l'agriculture est le foncier. Complexe, cette problématique nécessite sans doute la recherche de solutions diversifiées. Par exemple la mise en place d'une :

- > Cellule foncière - L'objectif est d'une part de créer et gérer une réserve foncière agricole, d'autre part de proposer un outil de concertation, de discussion et d'échange. Participants possibles : les collectivités, la Chambre d'Agriculture, les exploitants locaux, des associations... Des cellules foncières fonctionnent d'ores et déjà en Pays de Brest.
- > Veille SAFER – Les SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) sont systématiquement informées de toutes ventes de terrains et bâtiments à vocation agricole. Une collectivité qui signe une convention avec une SAFER peut intervenir activement et développer une politique foncière cohérente, en créant par exemple une réserve foncière agricole afin de compenser les exploitants concernés par l'urbanisation de leurs terres.

### Conflits d'usages

Les exigences spatiales des différentes activités ne sont pas toujours compatibles et peuvent créer des conflits d'usages. Qu'il s'agisse d'une

concurrence entre agriculture et activités de loisirs ou de conflits résultant du mitage, le lien des «néo-ruraux» avec le monde des ruraux n'est pas toujours évident.

Cependant, les agriculteurs semblent en général voir la cohabitation comme une richesse, qui permet des échanges avec l'entourage non-agricole. Une cohabitation intelligente, dans le respect mutuel, apparaît donc comme envisageable.

### Marché des légumes

Le déclin du maraîchage littoral est en partie lié à l'organisation du marché. L'éloignement géographique du Pays de Brest, combiné à l'augmentation des coûts de transport et à des difficultés logistiques pèsent sur les prix de vente des légumes.

Pour d'autres filières (par ex. la production laitière et viande), l'éloignement peut être un avantage sanitaire. Leurs produits sont souvent transformés sur place et ainsi plus facilement transportables, tandis que les légumes sont essentiellement des produits frais, nécessitant alors une logistique de court délai.

### Le circuit court, est-il alors une solution ?

Une différenciation entre «légumier» et «maraîcher» est utile dans cette problématique :

- exploitation «légumière» : grande taille (10 à 50 ha), production de 10 variétés différentes environ, très spécialisée et dotée d'outils très pointus, commercialisation essentiellement dans le circuit long,
- exploitation «maraîchère» : petite taille (1 à 5 ha), production très variée et peu mécanisée, commercialisation en règle générale dans le circuit court, souvent par la vente directe.

Les légumes de la grande culture, pauvre en diversité, mais riche en quantité sont seulement en partie commercialisables localement.

L'autre forme de production est en général pratiquée par des exploitations biologiques, diversifiées, mais ne touchant qu'une certaine clientèle et ainsi également limitées dans le débouché local.

Un marché de légumes entre ces deux extrêmes pourrait être une piste de développement pour l'agriculture littorale et périurbaine : une production variée et diversifiée de fruits et légumes, adaptée aux conditions de ces espaces, trouvant ses débouchés localement, par exemple dans la restauration.

### Loi Littoral et documents d'urbanisme

La loi Littoral, conçue comme outil de protection du littoral contre une urbanisation massive, pose également des difficultés à l'activité agricole.

Néanmoins, la commune dispose d'une marge de manœuvre pour transcrire la législation dans ses documents locaux d'urbanisme. Par exemple, l'urbanisation dans l'espace proche du rivage n'est possible qu'en zone U (urbanisée) et dépend ainsi directement du zonage du PLU.

Le zonage d'une commune a de larges conséquences, tant en espace agricole majeur (qui sert à garantir une pérennité à 20 ans de l'activité agricole) qu'en espace proche du rivage, où la loi Littoral est déterminante. Cependant, la plupart des règles en faveur de l'agriculture ne sont applicables qu'en espace agricole, d'où l'importance du zonage A du PLU.

### Aspect culturel

Le déclin de l'agriculture dans les espaces littoral et périurbain a probablement aussi des raisons culturelles et sociales, souvent sous-estimées dans ce contexte.

Tandis que l'agriculture, telle qu'elle est pratiquée surtout dans l'espace rural, est porteuse d'une image positive (synonyme de victoire sur

la pauvreté dans les années 1950-1960), l'agriculture des autres espaces connaît une dévalorisation économique et psychologique.

Le développement de l'urbanisation est souvent jugé plus rentable et intéressant pour ces espaces que l'activité agricole. C'est ainsi que dans les années 1970 l'intérêt de voir ses terres agricoles se transformer en terres constructibles devient l'espoir commun des propriétaires.

Une meilleure reconnaissance de l'agriculture en tant que réalité économique par la société serait utile pour les systèmes extensifs de l'agriculture, mieux adaptés aux conditions dans le littoral et périurbain.

# Conclusion

## Trois espaces - trois agricultures ?

Les éléments collectés pour les besoins de l'étude montrent que si l'agriculture est présente dans l'ensemble du Pays de Brest, il existe bien une spécificité de certains espaces.

L'agriculture littorale en particulier présente des caractéristiques propres et subit des pressions particulières.

Enfin, l'activité agricole est en recul dans les espaces littoraux et périurbains.

En termes de perspective, les risques ne sont pas négligeables de voir ces disparités spatiales s'amplifier : des productions laitières et porcines de plus en plus grandes dans le rural, de petites structures spécialisées et pratiquant l'accueil et la vente directe dans le périurbain et concernant le littoral – «un grand point d'interrogation»...

Reconnaître la particularité des modes de production en espace littoral ou périurbain n'a pas pour objet de restreindre les modalités d'exploitation. Il s'agit de favoriser des formes agricoles mieux adaptées aux espaces où l'agriculture en général est menacée, afin de développer une politique volontariste et de

maintenir une activité agricole dans ces espaces.

Il est vraisemblable que sans intervention des collectivités, l'avenir de l'agriculture dans le littoral et le (péri)urbain s'assombrit, pouvant aboutir à son abandon dans un futur proche.

L'argument le plus souvent utilisé pour le maintien de l'activité agricole est le paysage et son entretien, dans l'intérêt de la biodiversité. À remarquer que les arguments concernant la qualité du sol, l'atout climatique, l'intérêt pour l'alimentation de la population locale, pour l'économie et la culture locale...sont rarement mis en avant.

Le recul des exploitations agricoles en espace rural paraît à beaucoup inévitable. Les efforts pour maintenir l'agriculture semblent souvent trop importants au regard des bénéfices potentiels. Les inconvénients de ce recul de l'activité agricole sont souvent sous-estimés.

Afin de maintenir l'activité agricole, des pistes variées mériteraient d'être explorées concernant la question du foncier : cellules et veilles foncières

par exemple, le maintien des sièges agricoles existants dans l'espace proche du rivage (droit de préemption, interdiction de changement de destination élargie...), la création des nouveaux sièges (par exemple permettre des installations maraîchères dans les zones artisanales) et de débouchés alternatifs au système actuel.

Une politique volontariste est nécessaire pour engager de telles actions.





## I - Liste des interlocuteurs

Merci à tous les interlocuteurs rencontrés dans le cadre de cette étude ! Il s'agit d'acteurs et de professionnels de différents horizons :

### du monde politique :

- > Charlotte ABIVEN, maire de Kerlouan
- > Claude GUIARVARC'H, maire de Lannilis
- > Patrick LE GUILLOU, maire de Roscanvel
- > André TALARMIN, maire de Plouarzel et président de la Communautés de Communes du Pays d'Iroise

### du monde agricole :

- > Yvon AUFFRET, directeur de CERAFEL à Saint-Martin-des-Champs
- > Charlotte BERLIVET, conseillère filières courtes de la Maison de la Bio à Daoulas
- > Alain HINDRE, vice-président de la Chambre d'Agriculture du Finistère et agriculteur-éleveur à Plouzané
- > Alain LAMOUR, responsable de territoire de la Chambre d'Agriculture à Brest
- > André MINGUY, vice-président de TRISKALIA et agriculteur-éleveur à Ploumoguier
- > Céline ROYER et Guillaume DE NIL, initiateurs de « iam Amap'Orte » et « Court-circuit Pays de Brest »

### du monde de l'aménagement :

- > Catherine BRIAND, chef de projet de bureau d'études Géolitt au Relecq Kerhuon
- > Thierry CANN, directeur du Pôle Métropolitain du Pays de Brest
- > Catherine DUMAS, chargée de mission SCoT au Pôle Métropolitain du Pays de Brest
- > Christine HERRY, pôle planification locale de la Direction départementale des Territoires et de la Mer du Finistère (DDTM 29) à Brest

# Annexes - II. Tableau de données

Code INSEE	Commune	loi littoral	espace	Population en 2008	Superficie (ha)	SAU (ha) en 2000	dont bio (ha SAU 2000)	SAU (ha) en 2010	dont bio (ha SAU 2010)	Nb. d'exploit. en 2000	dont bio (nb. en 2000)	Nb. d'exploit. en 2010	dont bio (nb. en 2010)	taille moy. bio en 2000	taille moy. bio en 2010	taille moy. bio 2010	
29011	Bohars	non	(péri)urbain	3 308	727	507		523		15		6		34	87		
29019	Brest	littoral	(péri)urbain	142 097	4 951	677	79	666	64	36	1	27	4	19	25	16	
29061	Gouesnou	non	(péri)urbain	6 317	1 208	624		623	73	22		17	2	28	37	37	
29069	Guilers	non	(péri)urbain	7 350	1 898	832		961		31		29		27	33		
29075	Guipavas	littoral	(péri)urbain	13 771	4 413	2 065		1 883	2	89		49	1	23	38	2	
29189	Plougastel-Daoulas	littoral	littoral	13 098	4 683	812	35	668	198	139	3	76	10	6	12	9	
29212	Plouzané	littoral	(péri)urbain	11 662	3 314	1 816	46	1 346	46	51	2	37	3	36	36	15	
29235	Le Relecq-Kerhuon	littoral	(péri)urbain	10 783	643	49		11		8		7		6	2		
<b>CU de Brest Métropole Océane</b>																	
				<b>208 386</b>	<b>21 837</b>	<b>7 382</b>	<b>160</b>	<b>6 681</b>	<b>383</b>	<b>391</b>	<b>6</b>	<b>248</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>18</b>
29053	Le Faou	littoral	littoral	1 786	1 185	360	11	286	60	13	1	5	1	28	11	57	
29240	Rosnoën	littoral	rural	977	3 364	2 036		1 746	89	46		30	4	44	58	22	
29263	Saint-Ségal	non	rural	963	1 620	992		1 041		21		17		47	61		
29302	Pont-de-Buis-les-Quimerch	littoral	rural	3 768	4 139	1 820	110	1 744	92	42	4	33	3	43	28	53	
<b>CC de l'Aulne Maritime</b>																	
				<b>7 494</b>	<b>10 308</b>	<b>5 208</b>	<b>121</b>	<b>4 817</b>	<b>241</b>	<b>122</b>	<b>5</b>	<b>85</b>	<b>8</b>	<b>41</b>	<b>19</b>	<b>57</b>	<b>38</b>
29015	Bourg-Blanc	non	rural	3 268	2 831	2 169		2 062		59		49		37	42		
29035	Coat-Méal	non	rural	970	1 082	676		640		23		16		29	41		
29047	Le Drennec	non	rural	1 759	950	807	25	1 042	142	31		21	2	26	50	71	
29095	Kersaint-Plabennec	non	rural	1 270	1 195	1 046		965		30		21		35	46		
29101	Landéda	littoral	littoral	3 628	1 098	364	1	329		15	1	8		24	1	41	
29117	Lannilis	littoral	littoral	5 084	2 352	1 959		2 058		69		49		28	42		
29126	Loc-Brévalaire	non	rural	219	167	331		481		8		7		41	69		
29160	Plabennec	non	rural	7 764	5 043	3 758	10	3 497	14	121	1	91	2	31	10	38	
29195	Plouguerneau	littoral	littoral	6 275	4 333	2 249		2 240	3	81		49	2	28	46	2	
29196	Plouguin	littoral	rural	2 074	3 102	2 058		1 966		18		49	1	30	40	18	
29209	Plouvienn	littoral	rural	3 654	3 370	2 395	12	2 534	80	77	1	63	1	31	12	40	
29257	Saint-Pabu	littoral	littoral	1 849	994	442	58	359	53	20	2	11	2	22	29	33	
29290	Tréglonou	littoral	rural	589	585	478		427		18		8		27	53		
				<b>38 403</b>	<b>27 102</b>	<b>18 732</b>	<b>107</b>	<b>18 620</b>	<b>310</b>	<b>620</b>	<b>5</b>	<b>442</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>45</b>	<b>34</b>
<b>CC du Pays des Abers</b>																	
29017	Bréless	littoral	rural	819	1 406	1 135		1 169		34		21		33	56		
29040	Le Conquet	littoral	littoral	2 604	845	380		333		23		16		17	21		
29076	Guipronvel	non	rural	705	839	649		615	46	20		16	1	32	38	46	
29084	Île-Molène	littoral	littoral	214	75	n.r.		n.r.	30	n.r.		n.r.		n.r.	n.r.	30	
29098	Lampaul-Plouarzel	littoral	littoral	2 058	404	19		13		1		1		19	13		
29099	Lampaul-Ploudalmézeau	littoral	littoral	727	635	581		569	54	16		14	2	36	41	27	
29109	Landunvez	littoral	littoral	1 353	1 353	730		664		29		22		25	30		
29112	Lanildut	littoral	littoral	341	582	341		205	3	9		4	1	38	51	3	
29119	Lannvoaré	non	rural	1 373	1 489	1 241		1 156		37		30		34	39		
29130	Locmarie-Plouzané	littoral	littoral	4 641	2 316	1 534	132	1 800		49	2	34		31	66	53	
29149	Milizac	non	rural	2 961	3 323	2 421		2 258		69		60		35	38		
29177	Plouarzel	littoral	littoral	3 391	4 283	2 888	120	2 699	152	74	2	53	4	39	60	51	
29178	Ploudalmézeau	littoral	littoral	6 070	2 318	1 739		1 872		49		40		35	47		
29190	Plougonvelin	littoral	littoral	3 625	1 869	986		986	43	37		23	1	27	43	43	
29201	Ploumoguer	littoral	rural	1 919	3 893	3 314	41	3 465	57	88	2	72	3	38	21	48	
29208	Plourin	non	rural	1 146	2 569	1 837		1 782	49	49		37	1	37	48	49	
29221	Porspoder	littoral	littoral	1 646	1 129	631		598		22		10		29	60		
29260	Saint-Renan	non	rural	7 341	1 331	979		979		27		18		36	54		
29282	Trehabu	littoral	littoral	371	436	145		142		5		4		29	36		
29299	Treouergat	non	rural	250	610	365	21	471	27	15	1	12	1	24	21	39	
				<b>44 358</b>	<b>31 705</b>	<b>21 915</b>	<b>315</b>	<b>21 776</b>	<b>460</b>	<b>653</b>	<b>7</b>	<b>487</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>31</b>

Code INSEE	Commune	loi littoral	espace	Population en 2008	Superficie (ha)	SAU (ha) en 2000	dont bio (ha SAU 2000)	SAU (ha) en 2010	dont bio (ha SAU 2010)	Nb. d'exploit. en 2000	dont bio (nb. 2000)	Nb. d'exploit. en 2010	dont bio (nb. 2010)	taille moy. en 2000	taille moy. en 2010	taille moy. bio 2010
29043	Daoulas	littoral	littoral	1 754	542	344	121	339	80	11	3	7	2	31	48	40
29045	Dirinon	littoral	littoral	2 467	3 302	1 785	1	1 749		64	1	38		28	46	
29056	La Forest-Landerneau	littoral	(péri)urbain	1 798	921	214		n.r.		13		n.r.	1	16	n.r.	-
29078	Hanvec	littoral	rural	1 956	5 911	2 927	157	2 895	119	60	3	38	3	49	52	40
29080	Hôpital-Camfrout	littoral	littoral	1 979	1 316	246	0	222	18	16		4	1	15	56	18
29086	Irivillac	non	rural	1 318	2 960	2 889		2 886		45		30		64	96	
29103	Landerneau	littoral	(péri)urbain	14 999	1 319	149	1	96		14	1	7		11	14	
29116	Lanneuffret	non	rural	116	224	180		n.r.		5		n.r.		36	n.r.	
29137	Logonna-Daoulas	littoral	littoral	2 053	1 214	306		272	83	12		6	2	25	45	42
29140	Loperhet	littoral	littoral	3 558	2 031	793	63	807	61	44	4	30	6	18	16	10
29144	La Martyre	non	rural	769	1 801	1 366		1 167	60	32		18	1	43	65	60
29156	Pencran	non	rural	1 573	893	554		451		15		7		37	64	
29180	Ploudiry	non	rural	897	2 719	1 885		2 027	50	38		25	1	50	81	50
29181	Plouédern	non	rural	2 726	1 962	1 571		1 571		37		25		42	63	
29237	La Roche-Maurice	non	rural	1 892	1 204	540		451	12	16		11	2	34	41	6
29245	Saint-Divy	non	(péri)urbain	1 290	852	593		616		19		14	1	31	44	-
29246	Saint-Eloy	non	rural	205	1 242	440		408	20	12		8	1	37	51	20
29268	Saint-Thonan	non	rural	1 353	1 129	799		789		21		15		38	53	
29270	Saint-(péri)urbain	non	rural	1 452	1 521	955		999		17		15		56	67	
29286	Trefflévénez	non	rural	284	965	733	49	778	50	14	1	10	1	52	49	50
29294	Le Tréhou	non	rural	539	2 279	1 140		954	54	33		21	1	35	45	54
29295	Trémaouézan	non	rural	470	830	520		599		12		9		43	67	
<b>CC du Pays de Landerneau Daoulas</b>																
29021	Brignogan-Plage	littoral	littoral	844	360	151		122		13		3		12	41	
29055	Le Folgoët	non	rural	3 004	977	797	8	655		24	1	12		33	55	
29064	Gouleven	littoral	rural	454	638	612		627		19		11		32	57	
29077	Guissény	littoral	littoral	1 886	2 518	1 369		1 347	7	60		39	2	23	35	3
29091	Kerlouan	littoral	littoral	2 272	1 780	1 139	10	929	100	69	2	31	4	17	5	25
29093	Kernilis	non	rural	1 278	1 013	822		929		32		23		26	40	
29094	Kernoués	non	rural	699	778	379		289		11		6		34	48	
29100	Lanarvily	non	rural	375	592	409		359		15		6		27	60	
29124	Lesneven	non	rural	6 794	1 027	416		295		19		9		22	33	
29179	Ploudaniel	non	rural	3 683	4 628	3 339	13	3 246	19	106	2	71	3	31	7	6
29198	Plouider	littoral	rural	1 908	2 363	1 813	17	1 744	61	67	1	49	2	27	17	36
29203	Plounéour-Trez	littoral	littoral	1 242	1 068	803		635	16	51		23	1	16	28	16
29248	Saint-Frégant	non	rural	626	841	949		1 001		34		26		28	39	
29255	Saint-Méen	non	rural	710	1 174	684		778		18		14		38	56	
29288	Trégarantec	non	rural	536	521	279		316		8		6		35	53	
<b>CC Pays de Lesneven et de la côte des Légendes</b>																
29001	Argol	littoral	rural	815	3 173	1 516	3	1 144	15	34	1	21	2	45	3	54
29022	Camaret-sur-Mer	littoral	littoral	2 595	1 164	77		81		2		2		39	41	
29042	Crozon	littoral	littoral	7 680	8 037	1 731	1	1 914	78	48	1	34	3	36	1	56
29104	Landévennec	littoral	rural	356	1 383	653		717		13		12		50	60	
29120	Lanvéoc	littoral	littoral	2 214	1 921	434		394		9		4		48	99	
29238	Roscanvel	littoral	littoral	958	908	31		n.r.		6		n.r.		5	n.r.	
29280	Telgruc-sur-Mer	littoral	littoral	2 042	2 829	1 908		1 834		46		27	2	41	68	-
<b>CC de la Presqu'île de Crozon</b>																
				16 660	19 415	6 350	5	6 084	93	158	2	100	7	38	2	63



Directrice de publication : Claire Guihéneuf - Réalisation : Birgit GREIS et l'équipe de l'Adeupa

Agence d'urbanisme du pays de Brest - 24, rue Coat-ar-Gueven - 29200 Brest - Tél.: 02 98 33 51 71  
[www.adeupa-brest.fr](http://www.adeupa-brest.fr)